



Communiqué de presse de la FRA

Vienne, 2 décembre 2015

## **Les enfants handicapés plus exposés aux violences en raison de carences en matière de protection**

**Les garçons et les filles handicapés sont plus susceptibles d'être victimes de violences physiques et sexuelles et de négligence que les enfants non handicapés. Le dernier rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) indique qu'il existe un risque accru que enfants reçoivent une protection de moindre qualité, car ils peuvent tomber à travers les mailles de la protection générale, assurée d'une part aux enfants et d'autre part aux personnes handicapées. Il est donc nécessaire que les systèmes nationaux de protection de l'enfance et que les politiques et les actions pertinentes soient explicitement axées sur les enfants handicapés, de sorte à ce que ces derniers puissent être inclus pleinement dans la société et vivre une vie sans violence.**

*« Nous devons protéger plus efficacement les enfants handicapés contre la violence, les abus et le harcèlement », a déclaré Constantinos Manolopoulos, directeur par intérim de la FRA, à la veille de la Journée internationale des personnes handicapées. « L'Union européenne et ses États membres doivent prendre des mesures pour lutter contre ce problème, qui demeure largement invisible. Les enfants handicapés doivent pouvoir vivre sans avoir peur, dans une société où ils sont pleinement intégrés. »*

Le rapport *Violence against children with disabilities: legislation, policies and programmes in the EU* (Violences à l'égard des enfants handicapés : législation, politiques et programmes dans l'UE) examine les formes, les causes et les différents contextes des violences à l'égard des enfants handicapés, et propose des mesures pour y remédier.

Alors que l'on ne dispose pas de chiffres officiels sur le nombre d'enfants handicapés et sur l'ampleur des violences dont ils sont victimes, ce rapport souligne les vulnérabilités de ces enfants, qui résultent d'un isolement social, d'une stigmatisation, ainsi que de leur plus grande dépendance aux soins et aux actions de soutien.

Ce rapport souligne également les points sur lesquels l'Union européenne et ses États membres peuvent intervenir avec le plus d'efficacité pour mieux protéger les enfants handicapés :

- **Une approche intégrée de la protection de l'enfance** : les services de protection de l'enfance devraient offrir un soutien global aux enfants handicapés ainsi qu'à leurs familles, en tenant compte de tous les aspects de la vie de l'enfant.



- **Lutter contre l'isolement et la séparation** : davantage d'efforts devraient être consentis afin d'assurer une éducation ouverte à tous, de lutter contre les préjugés et d'édifier des sociétés plus inclusives.
- **Un soutien coordonné et accru** : les États membres devraient veiller à ce que des mécanismes de coordination, tels que des points de contact, soient mis en place afin d'établir des passerelles entre les différents professionnels, notamment ceux de la santé, des services sociaux, de l'enseignement, du système judiciaire et des services de soutien aux victimes.
- **Promouvoir la prévention axée sur les enfants et leur participation** : les États membres devraient veiller à ce que les enfants handicapés soient représentés, directement et par le biais d'organisations représentatives et de familles, lors de la mise au point, de l'application et du suivi des lois, politiques, services et mesures de lutte contre les violences.

Le rapport fait également référence à des exemples de mesures de protection et de prévention existantes qui visent les professionnels, les familles ou les enfants handicapés eux-mêmes.

Pour lire le rapport (en anglais), veuillez consulter la page suivante : [Violence against children with disabilities: legislation, policies and programmes in the EU](#) (Violences à l'égard des enfants handicapés : législation, politiques et programmes dans l'UE).

Pour lire le résumé du rapport (en français), veuillez consulter la page suivante : [Violences à l'égard des enfants handicapés : législation, politiques et programmes dans l'UE - Résumé](#).

**Pour plus d'informations** : [media@fra.europa.eu](mailto:media@fra.europa.eu) / Tél. : +43 1 580 30 642

#### **Notes aux éditeurs :**

- La FRA présentera son rapport [lors de la conférence de la Commission européenne sur la Journée des personnes handicapées](#), qui se déroulera les 7 et 8 décembre à Bruxelles. Cette année, la conférence portera sur les enfants et les jeunes handicapés.
- Un aperçu des activités de la FRA sur les [droits des personnes handicapées](#) et sur les [droits de l'enfant](#) sont disponibles sur le site web de l'agence.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) fournit aux décideurs politiques de l'UE et des États membres des avis fondés sur des éléments de preuve, contribuant ainsi à des débats et des politiques plus documentés et mieux ciblés en matière de droits fondamentaux.